

## **Le développement hydroélectrique et empowerment d'une communauté autochtone : le cas de la Première nation O-Pipon-Na-Piwin (MB)**

Katia Liénafa

Dès le début du vingtième siècle, la mise en valeur du potentiel hydroélectrique des rivières et lacs du Manitoba a été au centre des préoccupations des planificateurs de la province. Pourtant, malgré leur désir manifeste d'exploiter les ressources naturelles, l'élaboration de ce type de projets a longtemps été réfrénée à cause de l'enclavement des communautés nordiques, qui compromettrait la transmission de l'électricité vers les villes développées du Sud. Ce n'est que dans les années 60 avec les progrès technologiques en matière de transmission de l'électricité, que les projets hydroélectriques sont devenus envisageables et viables. En 1963, un accord était conclu entre les gouvernements du Canada et du Manitoba pour étudier les aménagements possibles du fleuve Nelson. Il était suivi d'une nouvelle entente en 1966 pour la mise en valeur de son potentiel hydroélectrique. Selon les termes de ladite entente, Manitoba Hydro était désigné comme le représentant du gouvernement du Manitoba. Les objectifs de l'aménagement du fleuve Nelson étaient triples : « convertir la richesse naturelle que constitue le fleuve Nelson en une source d'énergie pour le développement industriel et économique du Manitoba et créer un marché pour la vente d'électricité à l'extérieur de la province » (Manitoba Hydro), permettre le développement économique du Nord manitobain et la rétention des jeunes sur place grâce aux emplois induits par les barrages hydroélectriques. (Van Ginkel, 1967)

C'est dans le cadre l'aménagement du fleuve Nelson qu'est réalisée au début des années 70, la dérivation de la rivière Churchill, en aval du Southern Indian Lake, dans le fleuve Nelson. Celle-ci a eu comme conséquence majeure d'élever le niveau du lac de trois mètres. Ce projet ambitieux a suscité de nombreuses interrogations dans les milieux universitaires quant aux externalités environnementales, humaines et écologiques consécutives d'autant ses concepteurs avaient omis la prise en compte d'un aspect relativement important à savoir la submersion de la communauté toute entière South Indian Lake. En effet, la dérivation de la rivière Churchill devait affecter les

communautés vivant en aval du Southern Indian Lake à savoir Split Lake First Nation, Nelson House First Nation, Norway House First Nation, York Factory First Nation, Cross Lake First Nation et surtout South Indian Lake, une petite communauté spécialisée dans l'exploitation des ressources halieutiques.

Au début des années 1970, South Indian Lake jouissait d'une certaine prospérité économique, qui la distinguait de nombreuses autres communautés autochtones et même de plusieurs communautés non-autochtones du Nord du Manitoba. Le succès de South Indian Lake peut s'expliquer par un mode de développement économique qui s'appuyait à la fois sur le maintien de certaines activités traditionnelles (chasse et trappe) et l'adoption de nouvelles formes d'exploitation des ressources naturelles (pêche semi-industrielle). Cette prospérité a été ébranlée par la dérivation de la rivière Churchill. Outre le relogement de la communauté, qu'il a impliqué, l'érection du barrage s'est accompagné de graves impacts économiques et environnementaux: le territoire est apparu défiguré et terriblement appauvri tant d'un point de vue social qu'économique. Trente ans après, la communauté est encore confrontée à une situation sanitaire, socioéconomique déplorable et une dépendance croissante aux transferts gouvernementaux (Hoffman, 2008).

En réaction au développement hydroélectrique, s'est organisée la résistance de la communauté et s'est développé ce que nous appelons un leadership, qui visait à la fois à obtenir des compensations du gouvernement du Manitoba et de Manitoba Hydro et des terres réservées (telles que la Loi sur les Indiens le permet pour les communautés autochtones qui signent des ententes avec l'État). C'est l'une des premières manifestations de l'empowerment de la communauté, terme popularisé par Glowczewski pour faire référence au projet des Autochtones de regagner le contrôle de leur destinée. Ce terme s'impose de plus en plus comme un concept clé permettant de mieux comprendre le processus de prise de contrôle de soi, et la volonté de «se donner soi-même un pouvoir qui soit reconnu par d'autres» (Souty, 2008, p. 64) qui caractérise l'action historique des Autochtones contemporains (Martin 2008). Cette communauté a longtemps eu comme cheval de bataille, la réappropriation de son territoire dont elle n'était pas légalement propriétaire: elle luttait pour reprendre le contrôle de son

historicité, être auteure de son histoire en mettant en exergue sa singularité identitaire. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement plus vaste, que Martin qualifie d'autochtonisation, c'est-à-dire un processus par lequel les Autochtones prennent conscience de leur différence ethnique et culturelle, l'intériorisent et l'utilisent comme instrument de leur émancipation. (Martin, 2007, p. 24).

Plus généralement, l'expérience de cette communauté nous amène à réfléchir à la manière dont les Autochtones peuvent être, à la fois sujets et acteurs de leur histoire. Nous placerons le territoire au centre de nos réflexions car il est à la fois, selon Martin, le lieu d'ancrage et l'objet de l'action historique. Que l'on se réfère aux projets d'autonomie politique, de développement économique, d'institutionnalisation des savoirs traditionnels, les actions posées tendent invariablement à construire un territoire « matrice » (Guay et Martin, 2008) et non pas fonction. Il est ce qu'on pourrait appeler la matrice du mode de vie autochtone car il est à la fois source de vie, de spiritualité, lieu de guérison, d'éducation, de socialisation; il incarne le passé, il est l'avenir. Comme le souligne Lithman, « so the land, in all its aspects, was in large measure exactly that which provided the symbolism that underpinned the totality of Aboriginal experience » (Lithman, 1990, p.219). Le devoir essentiel du présent est de le préserver. En somme, le territoire autochtone se comporte comme un fait social total dans l'acception maussienne du terme, il n'a pas de fonction mais une finalité : la production de la société. A ce titre, le territoire peut être vu comme un médium pour réintroduire des lieux de référence, des repères stables dans un monde soumis au changement et confronté à un certain vide social (idem, p. 221).

Ainsi, nous étudierons la réaction des habitants de South Indian Lake face aux externalités consécutives à l'intervention du marché et de l'État, en mettant l'accent sur les déterminants symboliques de leur action sur leur territoire en tentant d'en dégager la genèse. Nous nous demanderons également quelles ressources ils mobilisent pour se réapproprier leur territoire et leur historicité.

## **I. Une communauté relogée après un développement hydroélectrique**

South Indian Lake est une communauté Crie d'environ 1100 personnes au Nord du Manitoba. A l'inverse de nombreuses communautés autochtones sédentarisées sous l'action de l'État, leur première sédentarisation a été spontanée dans les années 30. Les habitants de South Indian Lake sont originaires de Nelson House à 200 kilomètres au sud. Au commencement, il n'existait qu'une seule Bande, la nation Nisichawayasihk (NCN) de Nelson House, mais devant la pression démographique et la chute drastique des ressources halieutiques, au début des années 30, quelques familles ont décidé de s'installer plus au Nord pour tirer profit des ressources naturelles de la région. South Indian Lake est en fait, sur un des territoires réservés à la NCN lors de la signature du Traité d'Adhésion numéro 5. Les membres de la nation crie O-Pipon-Na-Piwin avaient signé l'adhésion de la nation au Traité n° 5 en 1908, en tant que membres de la bande de Nelson House, mais il avait été entendu qu'elle était une bande distincte et qu'elle recevrait sa propre réserve à une date ultérieure.

Initialement, le mode de développement de South Indian Lake reposait sur l'exploitation de son territoire. Les deux principales sources de revenus étaient la trappe et la pêche. Cette dernière activité était lucrative et porteuse d'emplois jusqu'au début des années 70: l'industrie de la pêche à South Indian Lake était la plus importante du Nord du Manitoba (Bodaly et al. 1984). C'est d'ailleurs à cette période, l'une des communautés les plus prospères du Nord du Manitoba (autochtones et non autochtones confondus). (Van Ginkel in Hoffman, 2008, p. 8) Cette combinaison d'activités avait permis de maintenir la cohésion communautaire fondée sur les pratiques de chasse traditionnelles tout en créant des emplois et en assurant des revenus monétaires permettant ainsi à la communauté d'échapper à la dépendance économique et à l'anomie sociale.

Cet équilibre social et économique a été ébranlé par un projet de développement hydroélectrique. Celui-ci a, dès ses débuts dans les années 60, donné lieu à de nombreuses interrogations : les chercheurs avaient encore en mémoire les graves problèmes sociaux, environnementaux et économiques affectant la communauté Chemawawin après la construction d'un barrage dans les années 50. Pourtant, malgré la

forte mobilisation de certains chercheurs de l'Université du Manitoba et de l'opinion publique nationale et internationale, le gouvernement du Manitoba et Manitoba Hydro ont préféré s'appuyer sur les conclusions du rapport Van Ginkel, une firme de consultants qui défendait l'idée que le mode de développement traditionnel de la communauté, un « anachronism in the present age of technology » basé sur la chasse et la pêche était voué à disparaître. Le barrage devait permettre de créer des emplois « modernes », de modifier la dynamique de fonctionnement de la communauté, id est de passer d'une organisation traditionnelle du mode de vie à une organisation plus contemporaine, plus proche des réalités du reste de la société canadienne (Van Ginkel, 1967). En d'autres termes, le projet hydroélectrique ne serait « *nothing more than move forward in time the break-up of this community and way of life* » (Van Ginkel, 1967, préface).

Cette vision du développement n'était pas partagée par tous et fut même remise en question par certains membres du cabinet ministériel, qui ont agité le spectre de la catastrophe sociale et économique majeure (Waldram, 1984). Pour éviter la construction du barrage, les communautés touchées ont été contraintes de s'organiser, de mandater un cabinet d'avocats pour obtenir davantage d'informations sur les impacts réels du barrage, ce que Manitoba Hydro répugnait à leur communiquer, préférant leur demander d'évaluer par elles-mêmes les éventuels préjudices.

Face aux pressions et à la mobilisation de l'opinion publique, le gouvernement du Manitoba supprimait la nécessité de publiciser la demande de licence pour le début des travaux de construction du barrage et ce afin d'éviter une injonction. Dans le même temps, Manitoba Hydro tentait de négocier individuellement des compensations avec les familles des différentes communautés afin d'éviter de faire face à un règlement collectif comme Hydro Québec avec les Cris de la Baie James.

En réponse à cette entreprise de division des communautés, le Northern Flood Committee (NFC) composé des représentants élus des communautés affectées (uniquement celles qui

avaient signé le traité numéro 5<sup>1</sup> car c'était la condition *sine qua non* pour obtenir le paiement des honoraires des avocats par les Affaires Indiennes) était mis en place en août 1974. Les membres du NFC se caractérisaient par leur manque de pouvoir légal et représentatif, les informations scientifiques pertinentes pour soutenir leur combat leur faisaient gravement défaut. Cela a eu pour conséquence d'établir et de maintenir un rapport inégalitaire de pouvoirs entre le gouvernement du Manitoba, Manitoba Hydro et les communautés affectées comme l'illustre ce commentaire concernant les habitants de South Indian Lake.

*“SIL was demonstrably more aggressive in the early stages than Chemawawin [..]. However even in SIL, this aggressiveness gave way to a sense of defeatism, resulting in the disintegration of the strategy of the local committee. This occurred despite the overwhelming support for the private sector, the use of legal representatives, and the eventual formation of a pressure organization in the form of the Northern Flood Committee.”* (Waldram, p.236)

L'empowerment des communautés a été fortement réfréné par le gouvernement du Manitoba qui a longtemps refusé de reconnaître le NFC comme le représentant légal des communautés affectées. En outre, celles-ci ont rarement eu l'occasion d'affirmer et d'exercer leur leadership car la scène médiatique a toujours été occupée avant l'érection du barrage par d'autres interlocuteurs tels que les avocats, les groupes de soutien. Elles étaient de simples pions dans ce jeu, on ne leur a pas permis ni donné l'opportunité de comprendre les grands enjeux de ce développement hydroélectrique (*idem*).

En 1977, était signé le Northern Flood Agreement (NFA), l'accord quadripartite entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba, Manitoba Hydro et le NFC, pour dédommager les communautés affectées par les externalités négatives du développement hydroélectrique. Il laissait de côté les modalités du maintien des activités domestiques et commerciales car non viables à l'inverse de ce qui avait été fait pour les Cris de la Baie James, car ce sont celles que tentait d'éliminer le gouvernement du

---

<sup>1</sup> South Indian Lake, n'ayant pas signé le Traité numéro 5 n'avait pas véritablement de représentant légal au sein du NFC. C'est d'autant plus surprenant que la majorité des habitants de SIL étaient membres jusqu'en 2005, de la NCN (Bande de Nelson House).

Manitoba grâce au processus de modernisation.

Pourtant, cette marche vers la modernité pour les habitants de South Indian Lake n'a pas eu les résultats escomptés, elle a nécessité le relogement de la communauté et s'est accompagnée du départ de 400 habitants (selon les données transmises par le cabinet d'avocats représentant les Displaced Residents of South Indian Lake). Les conséquences économiques ont été dramatiques : la communauté qui naguère était fière et autosuffisante, est devenue dépendante des aides du gouvernement. En effet, en 1972, la chasse et la pêche représentaient un peu moins de 50% des revenus de la communauté contre 75% en 1966. La situation s'est aggravée avec le temps : un tiers des revenus de la communauté en 2002, provenait des transferts gouvernementaux soit trois fois plus que les taux relevés dans le reste de la province. (Hoffman, 2008)

De façon générale, la construction du barrage et le relogement ont eu des répercussions sur le territoire de cette communauté. Les habitants de South Indian Lake sont passés très brutalement d'un mode de vie traditionnel semi-sédentaire à une sédentarisation complète et forcée. Aux maisons traditionnelles en bois rond construites par les Autochtones eux-mêmes, ont succédé les maisons « modernes » construites par Manitoba Hydro. La logique même de peuplement a été rationalisée, South Indian Lake a été découpée en trois quartiers. Avec le nouveau village, des infrastructures nouvelles sont apparues telles que le « centre ville », l'usine de traitement des eaux et la route menant à Leaf Rapids. D'autre part, la construction du barrage a mobilisé pendant trois ans, un grand nombre d'hommes de la communauté : ils occupaient généralement des emplois peu qualifiés mais dont les salaires étaient très attrayants par rapport à ceux tirés de la chasse et de la pêche. De fait, ces deux activités ont été laissées à l'abandon pendant toute la durée des chantiers. Lorsque la construction du barrage a été achevée et que les travailleurs ont été démobilisés, une décroissance des revenus a été observée (idem). Il s'est donc produit un phénomène de *boom and bust* dont la conséquence majeure a été de précariser durablement la communauté. Enfin, la submersion des terres causée par le barrage a augmenté la pollution des eaux et conduit à une chute drastique des stocks de poissons et de gibiers. La disparition de la pêcherie et de leur travail les a fragilisés doublement, car

le travail comme pourvoyeur de revenus et porteur de fierté a été remis en question par le barrage.

A ces externalités économiques consécutives au développement hydroélectrique, s'ajoutent de nombreux impacts sociaux qui frappent durablement les communautés affectées par la construction d'un barrage. (Hoffman, 2002, Waldram, 1999, Prairie Research Associates, 2002) McDowell parle même d'appauvrissement social, un processus cumulatif tout aussi sérieux et dommageable que les externalités environnementales et économiques (McDowell, 1996). Les communautés affectées par la construction d'un barrage et relogées se singularisent par la dépendance aux aides gouvernementales, la détérioration culturelle et les nombreux problèmes sociaux (RCAP, 1996, p. 489), ces problèmes tendent à se répéter d'une génération à l'autre.

De fait, trente ans après la construction du barrage et le relogement, South Indian Lake est encore confrontée à une situation sanitaire, socioéconomique déplorable à laquelle elle tente de remédier en empruntant des avenues peu étudiées. L'une des plus « intrigantes » est sans conteste d'ordre légal et institutionnel, c'est l'acquisition du statut de réserve en 2005 car elle vient « enfermer » légalement les habitants de South Indian Lake dans un certain périmètre. Le mot renvoyant à la réserve en cri, est un illustre rappel de la spoliation des terres des Autochtones. *"The importance of Reserve land to Cree people is exemplified in their language where Reserve is called "iskunikun" which literally translated means "the part that is left", the implication being that a only small portion of land remains of the vast territory which was "shared" under Treaty."*

Le cas de South Indian Lake soulève de nombreuses questions quant à l'appropriation d'un territoire dont le gouvernement a symboliquement et matériellement dépossédé une communauté. C'est sur cette dernière question que nous allons nous pencher car la plupart des actions actuelles du Conseil de Bande portent sur la maîtrise de son territoire. Ainsi, nous porterons une attention particulière à la réappropriation du territoire tant d'un point de vue juridique (l'acquisition du statut de réserve) que symbolique (espace porteur, pourvoyeur et protecteur des traditions). Nous nous demanderons quelles ressources les



Autochtones mobilisent pour se le réapproprié, c'est-à-dire construire leur territoire symbolique et matériel, pour en « être fiers ». L'analyse du rapport qu'entretiennent les habitants de South Indian Lake avec le territoire doit nécessairement intégrer les rapports de pouvoir qui ont conduit la communauté à modifier « leur rapport au monde et leur conscience culturelle ». Il s'agira alors d'appréhender les modalités d'ancrage au territoire de la nation O-Pipon-Na-Piwin.

## **II. Action historique et développement territorial**

Pour répondre à nos multiples interrogations, la littérature actuelle est globalement peu éclairante. La plupart des études existantes traitant de l'impact social et sanitaire des développements hydroélectriques sur les Cris du Manitoba se placent dans le paradigme de la dépendance ou dans une approche évolutionniste. D'autres études expliquent la spoliation des ressources des Autochtones en se plaçant dans le paradigme de la dépendance. La caractéristique commune des recherches s'inscrivant dans l'une ou l'autre des approches est qu'elles présentent les Autochtones comme des victimes des transformations et qu'« elles sous-estiment le fait que les sociétés autochtones exercent sur elles-mêmes à travers leurs pratiques sociales, notamment collective, une action réflexive, par laquelle elles écrivent leur présent et deviennent donc les auteurs de leur propre histoire. » (Martin, 2008) En effet, à l'instar de Martin, certains chercheurs soutiennent que les Autochtones s'adaptent, s'hybrident, instrumentalisent la relation coloniale dans laquelle ils évoluent (Poirier, 2000, Glowczewski, 2007). Glowczewski parle de self-empowerment pour faire référence au projet des Autochtones de regagner le contrôle de leur destinée. Au lieu de voir les Autochtones comme des victimes de l'histoire, Martin tout comme Glowczewski proposent de les considérer comme les auteurs de leur histoire et les acteurs de leur développement dans un monde en transformation. Ils soutiennent que le processus politique et économique de minorisation, selon la formule de Martin, ne les a pas dépouillés de leur capacité d'agir sur leur destinée. Au contraire, ceux-ci agissent sur eux-mêmes et sur leur territoire produisant, grâce à cette action réflexive, leur(s) propre(s) sociétés(s) distincte(s).

L'approche de l'action historique que nous adopterons, postule que l'action sociale est tournée vers la production d'une histoire commune plutôt que vers la poursuite de fins individuelles (Martin, 2008). Elle se singularise car elle a pour objet d'expliquer la dialectique des rapports entre présent et passé en mettant l'emphase sur la dimension historique des faits sociaux et en confrontant les formes instituées et officielles aux pratiques effectives et en soulignant les rapports de domination et d'inégalités qui les ont engendrés (Marie, 1996, p. 118). Il s'agira alors d'appréhender les rapports entre tradition et modernité à la lumière de leur instrumentalisation par les acteurs contemporains, de s'intéresser à la façon dont les traditions, les contraintes légales (telles que le statut d'Indien, le statut de réserve) sont mobilisées et réinterprétées.

Nous mettrons l'emphase sur le type et les finalités des actions que la communauté pose pour se reconstruire et pour préserver ou renouveler un modèle culturel, un modèle de développement économique. Cela nous amènera à réfléchir également aux pratiques sociales et aux enjeux identitaires créant le cadre ontologique du développement matériel de la nation O-Pipon-Na-Piwin.

L'empowerment de la communauté, s'est mis en place et s'est structuré en réaction au barrage. Cela rejoint le constat émis par Salisbury, qui a montré comment un développement hydroélectrique permettait à certains individus d'une communauté affectée de « se donner du pouvoir » et par la même d'assurer en quelque sorte la cohésion de leur communauté (Salisbury, 1986). En effet, la signature du Northern Flood Agreement en 1977 a marqué le début d'un long processus de négociation pour son application et sa mise en œuvre, qui a pris fin au début des années 90. Manitoba Hydro, les gouvernements du Canada et du Manitoba, comme ils l'avaient déjà fait lors de la bataille juridique entourant la construction du barrage, ont tenté de se soustraire à leurs obligations. Cela a obligé les communautés affectées à redéfinir, à clarifier leurs attentes et à négocier individuellement les compensations monétaires.

Le front commun qui existait tout au long des négociations n'y a pas résisté et cela a fait naître des tensions entre communautés. Elles sont particulièrement vives entre les

habitants de South Indian Lake et ceux de la Bande NCN, et se cristallisent autour du projet Wuskwatim. En effet, à Nelson House, le chef a fait le choix d'utiliser les ressources naturelles de la communauté pour la développer. Cette vision du développement est à rapprocher de l'approche moderniste défendue par Duhaime et Godmaire. Après une étude des différents modèles de développement des communautés du Nord du Québec autant autochtones, qu'allochtones, ils concluent que dans les régions où l'exploitation des ressources est pratiquée à grande échelle, les populations bénéficient des retombées économiques du développement car elles en ont fait leur source de revenus principale. (Duhaime, Godmaire, 2002)

Alors que la bande NCN semble privilégier un développement moderne et une reconstruction sociale et matérielle de la communauté en utilisant les « moyens occidentaux », à South Indian Lake la voie suivie est tout autre. Les habitants cherchent à se protéger d'un projet hydroélectrique, à faire reconnaître leur appartenance à leur territoire et à favoriser leur développement économique. Toute la rhétorique supportant leurs revendications politiques, sociales et économiques a été organisée autour du territoire en tant que constituante primordiale du mode de vie de la communauté.

#### *L'appropriation matérielle et juridique du territoire*

Paradoxalement, cette quête a conduit la communauté à réclamer et obtenir la constitution d'une réserve (alors qu'historiquement, la réserve a été l'instrument de leur minorisation) et pour cela elle a dû renoncer à ses droits sur son territoire ancestral, un "renoncement" important qui s'inscrit à contre-courant des demandes des autres collectivités autochtones qui veulent regagner la souveraineté sur leur territoire ancestral, quitte à le partager avec l'État (Martin et Hoffman 2008). Force est de constater que, le choix des habitants de South Indian Lake questionne les idées généralement admises que le statut d'Indien et l'existence des réserves contribuent à enfermer les Autochtones dans une histoire, un rapport de domination (Simard, 2002; Hoffman, 2008) et que le sentiment d'appartenance à une communauté, à un territoire s'étiole et par là-même, la capacité à agir sur ces derniers.

En effet, Simard, dans *La réduction*, suggère que le système de réserve a pesé très

fortement sur la destinée des Autochtones : la réserve rappelle l'expulsion des communautés de certains espaces, elles ont été exilées physiquement de l'espace. Elle a aussi signifié l'arrêt du temps et « l'exil mental du temps de l'histoire dorénavant façonnée par les Autres » (Simard, 2002, p. 5). Ce système a fait en sorte que communautés autochtones semblent avoir perdu le contrôle de leur historicité, de la production de leur territoire, de leur destin. Les territoires sur lesquels elles vivent, en les assignant à résidence rétrécit « leur champ d'activité ». La réserve apparaît comme un lieu de ségrégation juridique, économique, sociale et géographique. Cet enfermement physique est aggravé par le cadre institutionnel dans lequel évoluent les communautés autochtones, qui change leur rapport au monde et modifie leur conscience culturelle (Simard, 2002), les individus sont réduits à l'état de mineurs et de minorités par le cadre institutionnel (Martin, 2008) Dans la logique de l'État, l'individu prime sur le groupe, comme le soulignent Glowczewski et Soucaille, « seul l'individu est pris en compte, car il est plus facile à contrôler qu'un groupe avec ses traditions et ses solidarités ». In fine, il se développe, une dépendance néfaste au gouvernement et une indépendance croissante vis à vis de la communauté et de leur territoire. Ce qui selon Simard, assoit le maintien d'une forme d'assistanat qui brise les anciennes solidarités et rend les individus de plus en plus indépendants les uns des autres. L'approche de Simard ne nous permet pas d'éclairer le choix de la communauté, car l'acquisition du statut de réserve devrait être un symptôme de l'anomie et de l'absence d'aspirations collectives.

Par contre, il peut être interprété autrement en utilisant le référentiel de Martin de la dépendance stratégique : il s'agit d'obtenir des ressources financières mises à leur disposition pour pallier les inconvénients de la transformation de leur société et leur permettre de développer un projet de société qui ressemble à leurs aspirations collectives (Martin 2001). La réserve dans le cas de South Indian Lake, peut être vue comme un instrument de développement communautaire, d'émancipation, un moyen de se libérer de l'autorité castratrice de Nelson House et d'améliorer sa situation sociale et sanitaire. La communauté se place sous la tutelle du gouvernement du Canada pour que ses droits soient protégés, pour que ses membres ne soient plus des « squatteurs sur leur propre territoire ». La communauté s'est en somme appropriée certains instruments de sa

minorisation pour reprendre le contrôle de son historicité id est de son enracinement historique dans le territoire. Cela lui permet par la suite d'agir sur elle-même pour produire son propre modèle communautaire.

Ainsi, la réserve acquise en 2005 et la reconnaissance en tant que Première Nation (et non pas Nation, à l'inverse des Autochtones du Québec<sup>2</sup>) sont, de l'avis du Conseil de Bande, des moyens de s'assurer qu'à l'avenir, la nation O-Pipon-Na-Piwin aura un plus grand contrôle sur son développement socioéconomique et sur la gestion des ressources de son territoire. Elles constituent une opportunité de reprendre le contrôle de leur histoire, de se réappropriier un territoire dont le gouvernement l'a symboliquement et matériellement dépossédé. Aujourd'hui, comme l'affirme le chef Baker, la communauté est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire : la première étape de la démarche de résilience et de reconstruction communautaire était de faire reconnaître leur appartenance au territoire. La seconde étape est la réappropriation de leur histoire car « c'est le synonyme de leur passé, de leur existence et de leur identité » (Duthil, 2006, p. 82). Cela passe à South Indian Lake par la restauration d'un rapport affectif « choisi<sup>3</sup> » au territoire, qui est la résultante d'une construction dans le temps en moment (émotion) et en durée (cognition) trouvant ses origines dans les états affectifs éprouvés à un instant, les représentations, les souvenirs et les attentes envers un lieu (Audas). En effet, *“Plus qu'un simple espace à occuper et à exploiter, les Autochtones y voient un milieu d'émergence et de vie, des lieux et des entités sensibles avec lesquels ils partagent des relations d'échange et de partage, des relations intimes et réciproques”*. (Poirier, 2000, p. 143) Le rassemblement annuel de 4 jours, le Kee-Sah-Kee-Wee-Tin illustre l'importance de l'ancrage au territoire et la façon dont il peut être instrumentalisé à des fins sociales.

### *L'appropriation symbolique du territoire*

Le territoire étant «une donnée sans doute indépassable de l'expérience humaine»,

---

<sup>2</sup> Les Autochtones du Québec se font reconnaître comme Nations instaurant une égalité entre les nations québécoise et canadienne et les nations autochtones- alors que le terme "première" contribue à créer une différenciation dans le registre d'autonomie)

<sup>3</sup> Affection choisie par opposition à affection subie: car on n'habite pas nécessairement un territoire par choix.

constitue le socle de la constitution des identités individuelles et collectives (Richard et Sanguin, 2001). Dès lors, l'insertion dans un groupe social procède de l'enracinement à un territoire, de l'appropriation symbolique et matérielle de celui-ci. C'est dans cette optique qu'est organisé le rassemblement annuel Kee-Sah-Kee-Wee-Tin. Pour aplanir les conflits entre les membres de la communauté, qu'ils résident actuellement sur le territoire ou qu'ils y aient vécu par le passé, des individus vivant à South Indian Lake et à Winnipeg ont eu l'idée d'organiser ce rassemblement estival, dont la première édition s'est déroulée en 2006, sur l'ancien site de la communauté (à environ 15 minutes en bateau du site actuel). Le territoire est vu comme le support symbolique de la culture, l'exemple du Kee-Sah-Kee-Wee-Tin montre bien comment l'identité autochtone et les pratiques sociales participent au dessin des contours symboliques du territoire tout en posant les bases du cadre de son développement matériel. Ce type de rassemblement qui se déroulait spontanément par le passé a été « fonctionnalisé » et instrumentalisé. Aujourd'hui, il nécessite une préparation, un budget de 1000 dollars et donne lieu à de nombreuses activités de financement. Il a une finalité, la réconciliation de la communauté et la transmission des règles du vivre ensemble.

L'une des promotrices du rassemblement considère que c'est un moyen de garder vivaces les souvenirs des ravages causés par le barrage au territoire, intacte la mémoire collective et de transmettre les savoirs traditionnels. C'est une approche holistique du territoire qui est mise en exergue, le territoire est vu comme un lieu de guérison, de production. La fonction de ce rassemblement est de transmettre la culture et l'identité autochtones par l'oralité et par la pratique tout en s'ancrant au territoire. En effet, l'identité spirituelle et la culture de la nation O-Pipon-Na-Piwin ne sont pas véhiculées par l'écriture, elles l'ont longtemps été grâce aux Anciens et à la pratique assurée par les parents lors des camps de chasse par exemple. A cause des bouleversements occasionnés par le barrage et le relogement, par les pensionnats indiens, les modes traditionnels de transmission de la culture ont été gravement ébranlés. Il en va de même pour la transmission de la langue, le Cri est boudé par les plus jeunes.

Les vecteurs identitaires que sont la langue, la famille, l'attachement à la Bande et à la

terre (Duthil, 2006), ont été profondément remis en question par le développement hydroélectrique, par le relogement et les pensionnats indiens. Ce sont tout autant de facteurs qui conjugués, ont fait naître ce sentiment de déracinement, de perte d'identité et de contrôle sur leur propre destin. Ce sentiment est particulièrement fort parmi les Displaced Residents of South Indian Lake, ils doivent se reconstituer une identité en se rattachant à leur communauté (Anderson, 2005). Leur désir de s'ancrer au territoire de la nation O-Pipon-Na-Piwin fait l'objet de nombreuses suspicions car il existe à l'heure actuelle de nombreuses tensions entre les résidents actuels et les DRSIL particulièrement en ce qui a trait aux indemnités de Manitoba Hydro. Les résidents actuels de South Indian Lake ont été indemnisés mais ceux qui ne peuvent établir formellement leur présence sur le territoire au moment de la construction du barrage et dans les dix années suivantes sont laissés pour compte. De telle sorte que les DRSIL sont déracinés sur leur lieu de vie actuel et pas totalement enracinés à South Indian Lake. Il s'agit pour eux de « restaurer » leur appartenance au territoire, au groupe et de se « resocialiser ». Pour comprendre la démarche des DRSIL, nous nous référons à Glowczewski et Soucaille, qui expliquent que pour les Aborigènes d'Australie, l'enracinement au territoire repose sur l'appropriation de l'histoire du groupe, de ses rites et de ses traditions, ce qui est l'objectif visé par le rassemblement.

*“Les Aborigènes qui sont nés sur la terre de leurs ancêtres ou ceux qui y ont grandi en étant amenés d'ailleurs discutent la légitimité de la diaspora non pas sur le principe du « détachement » physique (du fait des violences historiques) mais plutôt sur le principe du détachement performatif : autrement dit un descendant élevé ailleurs a « sa » place sur la terre de ses ancêtres où il n'a pas grandi à condition qu'il sache y lire les traces du passé auquel il prétend s'identifier.” (Glowczewski et Soucaille, 2007, p.24)*

À l'inverse pour les personnes vivant à South Indian Lake, la finalité de ce rassemblement est différente. Ils viennent actualiser leurs savoirs traditionnels et leur culture. Grâce au rassemblement, la communauté tente de restaurer ses autres vecteurs culturels : la famille, l'attachement à la Bande et à la langue. Mais ce rassemblement n'existe et n'a de portée symbolique que depuis la création de la Bande car le lien à la terre, l'ancrage au territoire a été institutionnalisé et reconnu par les gouvernements du

Canada et du Manitoba et Manitoba Hydro.

Il apparaît que la reconnaissance des habitants de South Indian Lake comme une Première Nation leur permet d'acquérir une identité factuelle, ils ne sont plus des squatteurs sur leur territoire. Néanmoins dans le cas des DRSIL, la démarche est double et aussi plus complexe, ils sont à la recherche d'une identité factuelle, se faire reconnaître par leur terre d'appartenance mais aussi d'une identité spirituelle, « c'est un processus évolutif qui peut s'avérer long : il faut parfois des années pour être accepté de nouveau dans une communauté » (Duthil, 2006, p. 66). Cette identité factuelle leur est refusée ou pour le moins sérieusement remise en doute par Manitoba Hydro, elle est attaquée par les membres même de la communauté.



South Indian Lake est maintenant une réserve et son grand défi est de mettre en œuvre en développement socioéconomique harmonieux. Les voies et les modalités qu'elle empruntera nous sont, pour l'heure, inconnues. Nous ne pouvons nous empêcher de regarder du côté de la bande Nisichawayasihk, car elle partage avec la nation O-Pipon-Na-Piwin un passé, leurs niveaux de développement sont comparables (Wodicka, 2008) mais qu'en sera-t-il dans 10 ans? Quelle aura été l'option de développement socioéconomique la plus viable et la plus soutenable?

Le modèle adopté par le Conseil de Bande à Nelson House est à rapprocher de l'approche autochtone du développement de l'économiste Anderson. D'après lui, les Autochtones espèrent atteindre les objectifs suivants : obtenir un plus grand contrôle des activités économiques sur leurs terres, créer des emplois et générer de la richesse indispensable pour supporter les gouvernements autochtones et améliorer leurs conditions socio-économiques, par le biais de la participation à l'économie capitaliste mondiale. (Anderson, 1997) Selon Anderson, les Autochtones ont pris conscience que la réussite passait par les alliances de type joint-venture avec d'autres personnes ou d'autres groupes qu'ils soient Autochtones ou non. De même, leur approche du développement économique ne sera couronnée de succès que s'ils arrivent à développer leurs habiletés leurs compétences et capacités grâce à l'éducation, la formation et la reconnaissance de leurs droits ancestraux sur la terre, les ressources et l'institution d'un gouvernement autochtone autogéré. Pour ce faire, il est nécessaire de créer et d'être propriétaires des entreprises afin d'exercer un contrôle sur le processus de développement, lesdites entreprises doivent être compétitives et concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux afin de supporter le futur gouvernement autochtone. In fine, le développement tel que conçu par les Autochtones doit permettre la construction de capacités humaines, économiques à travers l'éducation, la formation.

A l'inverse, à South Indian Lake, la modernité telle que la communauté la conçoit est une production endogène multiscalaire et non un processus unique d'acculturation, tel que le

propose Martin (2003). Ce n'est pas le résultat de la substitution des institutions communales par les institutions associatives mais est le résultat de l'intégration réflexive de ces différentes formes d'institutions. Le développement socioéconomique qui se donne à voir à South Indian Lake est le résultat de la combinaison de différents facteurs exogènes et endogènes souvent en tension les uns et les autres, résultat de contingences matérielles (disponibilités de ressources matérielles, acquisition d'une réserve, accès à des capitaux) et de facteurs culturels (volonté d'orienter dans une direction plus ou moins traditionnelle le développement social ou communautaire).

Le cas de la nation O-Pipon-Na-Piwin confirme que le changement social à l'œuvre dans cette communauté n'est pas le seul produit d'un processus de modernisation unique mais le résultat d'une combinaison de facteurs tel que l'exprime Anderson: « the outcome experienced at a particular time and in a particular place is contingent on a variety factors many of which are under at least the partial control of the people of the developing region ». (Anderson, 1997, p 1486)

Cette opposition de deux modèles de développement trouve sa source dans la taxinomie même du territoire. D'un point de vue autochtone, le territoire structure les comportements individuels car il est une source de vie, de spiritualité, d'éducation dont la finalité est de produire la société. Nelson House se détache de cette conception car la Bande Nisichawayasihk manifeste une volonté de rationaliser l'utilisation de son territoire, d'en faire une zone ressource et de rendre son territoire fonctionnel. En cela, elle s'oppose à la Bande OPCN qui privilégie une vision plus holiste pour le moment.

Cela amène à une réflexion beaucoup plus vaste sur les réactions des Autochtones (le compromis de South Indian Lake et la collaboration de Nelson House) face aux externalités consécutives à l'intervention du marché et de l'État. Cela nécessiterait une analyse plus fine des déterminants symboliques à l'origine des choix de développement de ces deux communautés : pourquoi deux communautés aux destins si proches adoptent-elles des positions radicalement opposées?

## **Bibliographie**

- Anderson, Robert, Brent, *Economic Development among the Aboriginal Peoples in Canada: The Hope for the Future* (North York: Captus Press), pp. 13–14, 1999
- Anderson, Robert.B, Corporate Indigenous partnerships in economic development : The first nation in Canada, *World development*, vol 25, numéro 9, p 1483-1503, 1997
- Audas, Nathalie, Hypothèse de corrélation entre l'imprévisibilité du lieu et le rapport affectif au lieu.
- Canada, (1996), Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, Ottawa, Canada communication group publishing.
- Copans, Jean (1990), « La longue marche de la modernité africaine, savoirs, intellectuels, démocratie », Éditions Karthala. 1990
- Duthil, Fanny (2006), « Histoire de femmes aborigènes », éditions PUF/Le Monde.
- Duhaime, Gérard et Anne. Godmaire ( 2002), Les modèles du développement du Nord. Analyse exploratoire au Québec isolé, *Recherches sociographiques* , 43 (2) : 329-351.
- Glowczewski, Barbara, Soucaille Alexandre (2007), Introduction, *Multitudes* 2007/3, 30, p. 21-28.
- Guay, Christiane, Martin, Thibault (2008), L'ère/l'aire de la gouvernance autochtone : le territoire en question
- Hobsbawm, Eric (1995), « Inventer des traditions », *Enquête*, Usages de la tradition, [En ligne], mis en ligne le 7 janvier 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document319.html>. Consulté le 5 avril 2008.
- Hoffman, Steven (2008), «Engineering poverty: colonialism and hydroelectric development in Northern Manitoba».

- Hoffman, Steven, (2002), *Powering injustice: hydroelectric development in Northern Manitoba*; John Byrne, Liegh Glover and Cecilia Martinez, (eds) *Environmental justice: discourses in international political economy. Energy and Environmental policy. Vol 8* New-Brunswick, NJ: Transaction publishers.
- Lithman, Yngve Georg (1992), *The land as cultural resource* dans *People and land in northern Manitoba*, University of Manitoba anthropology papers.
- Manitoba Hydro, *Histoire de l'électricité au Manitoba*
- Marie, Alain (1996), « De l'ethnologie classique à l'anthropologie urbaine. Itinéraires franco-africanistes », dans Ostrowetsky, Sylvia dir. *Sociologues En Ville*. Éditions L'Harmattan. Paris
- Martin, Thibault (à paraître), « Une guerre peut en cacher une autre », dans Alain Beaulieu dir. *Représentation, métissage et pouvoir. La dynamique coloniale des échanges entre Autochtones, Européens et Canadiens (XVIe-XXe siècle) : Hommage à Denys Delâge et Réal Ouellet*
- Martin, Thibault (2008), « Pour une sociologie de l'autochtonisme », dans Natacha Gagné, Marie Salün et Thibault Martin (dir.) *L'autochtonie en question*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Martin, Thibault (2005), « Modernité réflexive au Nunavik » soumis à *Globe* revue internationale d'étude québécoise, Vol. 8. 1: 175-206.
- Martin, Thibault (2003), « *De la banquise au congélateur: Mondialisation et culture* », UNESCO et Presses de l'Université Laval, Paris et Québec
- McDowell, Christopher (ed) (1996), *Understanding impoverishment: the consequences of development-induced displacement*. Providence RI, Berghahn Books.
- Oakley, Ann (1981), *Interviewing women : a contradiction in terms*. In Helen Roberts (ed) *Doing Feminist Research*. London, Routledge & Kegan Paul, pp. 30-61

- Poirier, Sylvie (2000) « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme. Réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologies et sociétés*, vol 24, numéro 1, p. 137-153
- Prairie Research Associates, (2002), Interviews with displaced residents of South Indian Lake : methodology report and preliminary results.
- Salisbury, Richard, (1986), *A homeland for the Cree : regional development in James Bay (1971-1981)*, Kingston, McGill University press.
- Simard, Jean-Jacques (2003), « La Réduction: L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui ». Éditions Septentrion.
- Souty, Jérôme, (2008), « Les nouveaux acteurs de l'histoire » dans *Sciences humaines* : p. 64. Numéro 190.
- Tremblay, Marc.-Adélar.(édit.), (1976), *Les facettes de l'identité amérindienne / The Patterns of "Amerindian" Identity*, . Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Van Ginkel Associates. May, (1967), *Transition in the North: the Churchill River Diversion and the people of South Indian Lake. A study prepared for Manitoba Development Authority*. Winnipeg, MB Authors.
- Waldram, James B, (1999), “Falling through the cracks (in the dam): South Indian Lake and the Churchill River Diversion project”, *First Nations and hydroelectric development in Northern Manitoba- the Northern Flood Agreement: issues and implications*. University of Winnipeg, Manitoba
- Waldram, James B, (1983), *The Impact of Hydro-Electric Development Upon a Northern Manitoba Native Community*. PhD. Diss. University of Connecticut
- Wodicka, Stefan, (2008), *Ententes modernes, projets hydro-électriques et le développement territorial des Autochtones au Québec et au Manitoba: comparaison socio-économique de 1981 à 2006*. Mémoire de maîtrise. Université du Québec en Outaouais

